

**N°DELB-20250003**

Date de la convocation : 13 mars 2025

Publication sur le site internet le : 20 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 23    Votants : 30    Absents : 8

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF MARS, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, LEMERCIER Rodolphe
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme CATTEAU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. ALLARD, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, Mme LAPORTERIE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à Mme LAPORTERIE, Mme OUARRAOU qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, Mme SOWYK, M. LERMECHAIN qui a donné pouvoir à Mme LINDENMANN, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. DA SILVA

**Secrétaire de séance** : Madame CRESSON

---

**03 – Direction Générale des Services – Création d'une maison France Services**

Afin de permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain, un réseau Maison France Service est mis en place par le ministère de la Cohésion des territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Pour être labellisé, ce guichet unique, doit être ouvert 24h par semaine et respecter une charte qui impose notamment la présence de deux agents polyvalents qui accompagnent l'utilisateur dans les démarches de 12 opérateurs de l'État (Allocations Familiales (CAF), Assurance maladie (CPAM), Assurance retraite (CARSAT), France Titres, Direction Générale des Finances Publiques, France Travail, MSA, l'Anah (France Renou'), l'ANTS (France titres), La Poste, URSSAF, ministère de la Justice et le ministère de la transition énergétique ( Chèque Energie)) et orientent les usagers vers des partenaires locaux.

Les maisons France Services ont également pour objectif de favoriser l'inclusion numérique d'une partie de la population éloignée de l'usage d'internet, d'accompagner ces personnes en difficulté dans leurs [démarches en ligne](#) et de les former à l'utilisation d'outils numériques (création d'une adresse mail, impression ou numérisation de pièces pour un dossier administratif).

À l'initiative des acteurs locaux, France Services permet de créer un lieu de propose une offre nouvelle de services variant d'un territoire à l'autre.

Ces structures doivent répondre à :

- Des exigences de proximité : chaque citoyen doit pouvoir accéder à une France Services en moins de 30 minutes,
- De modernité en apportant une réponse humaine aux demandes du citoyen tout en exploitant les potentialités du numérique, parfois éloignées des populations ciblées,
- De qualité grâce à une formation commune et continue, les conseillers France services pourront assurer un accompagnement approfondi pour les démarches administratives,
- De convivialité en renouvelant la vision des guichets de services publics et en donnant accès, au-delà des formalités administratives, à une gamme élargie de services (coworking, lieu de vie et d'échange...)

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) assure le pilotage et l'animation de la politique publique France Services. La gouvernance locale est assurée par les préfets des départements. Les porteurs sont des collectivités territoriales (communes, EPCI), des associations ou le groupe La Poste.

Les structures labellisées font l'objet d'une convention tripartite entre le gestionnaire, le Préfet et les partenaires France Services pour une durée ne pouvant excéder celle de l'accord-cadre national avec tacite reconduction ; le gestionnaire peut dénoncer la convention sous un préavis de 6 mois avant son échéance. Les signataires de la convention se réunissent en comité de pilotage au minimum une fois par an.

La structure bénéficiera de la part de l'Etat d'une dotation annuelle de 40.000 € au minimum. Une augmentation du montant allant jusqu'à 45.000 € devrait intervenir prochainement en 2025.

Le projet de fonctionnement de la Maison France Services portée par la Communauté de communes Caux Austreberthe est le suivant :

- 24h d'ouverture par semaine
- 2 conseillers France Services
- Dans les locaux au 4 rue de l'Ingénieur Locke à Barentin, des permanences itinérantes pourront ponctuellement être organisées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la création d'une Maison France Services va permettre de renforcer le projet de territoire en proposant une offre de services de proximité, en accompagnant de la population dans les démarches administratives notamment, mais également dans un apprentissage de l'autonomie vers le numérique ;

#### **LE PRESIDENT NE PREND PAS PART AU VOTE**

Le Conseil communautaire, à la majorité décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à solliciter la demande d'agrément Maison France Services et la demande de financement de la Maison France Services auprès de l'ANCT.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**  
**Christophe BOUILLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*